



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°736) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES, BERLIOZ ET  
L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE-MIQUEL, A  
L'ASSOCIATION «COLLECTIF COSA SENTO »,  
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-348  
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Collectif Cosa Sento » représentée par sa Présidente, Louise ADAM, domiciliée 15 rue Jacques Hillairet, 75012 Paris, d'organiser des répétitions, en salle Berlioz le 9 septembre de 14h30 à 21h30, le 10 septembre : 14h à 21h, le 19 septembre de 11h à 18h, le 24 septembre 2021 de 14h à 21h, à l'auditorium pour des répétitions le samedi 11 septembre de 14h à 18h, le 12 septembre de 11h à 18h, le 26 septembre de 11h à 18h, les 28 et 29 septembre de 20h à 23h et pour des spectacles, le 1<sup>er</sup> octobre de 14h à 23h (spectacle à 20h) et le 2 octobre 2021 de 11h à 20h (spectacle à 16h) ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER avec** l'Association « Collectif Cosa Sento » représentée par sa Présidente, Louise ADAM, domiciliée 15 rue Jacques Hillairet, 75012 Paris, une convention de location de salles, pour un montant de 424,08 € T.T.C. (quatre-cent vingt-quatre euros et huit centimes ) au titre des frais de gardiennage supplémentaire, afin d'organiser des répétitions, en salle Berlioz le 9 septembre de 14h30 à 21h30, le 10 septembre : 14h à 21h, le 19 septembre de 11h à 18h, le 24 septembre 2021 de 14h à 21h, à l'auditorium pour des répétitions le samedi 11 septembre de 14h à 18h, le 12 septembre de 11h à 18h, le 26 septembre de 11h à 18h, les 28 et 29 septembre de 20h à 23h et pour des spectacles, le 1<sup>er</sup> octobre de 14h à 23h (spectacle à 20h) et le 2 octobre 2021 de 11h à 20h (spectacle à 16h) ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211012-lmc1H8934H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021  
Date de Publication : 12/10/2021